

*Les crédits*

pertes de 750 millions du programme que prévoit la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest.

Notre contribution annuelle au régime d'assurance-récolte s'établit à 200 millions de dollars et devrait monter à 300 millions de dollars. Nous avons versé quelque 4 milliards de dollars en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest entre 1985 et 1989, soit 10 \$ ou 11 \$ pour chaque dollar investi par le producteur. En raison du paiement depuis quatre ans d'indemnités s'élevant à 2,4 milliards de dollars, la caisse du régime fédéral d'assurance-récolte accuse un déficit de près de 500 millions de dollars. Nous avons amélioré le régime d'assurance-récolte en y joignant un programme d'aide financière pluriannuelle en cas de désastre; nous avons déjà versé plus de 100 millions de dollars en vertu de ce programme cette année. Nous avons versé 200 millions de dollars au titre du programme de ristourne sur le prix du carburant. Nous avons versé 1,17 milliard de dollars au titre du programme d'aide d'urgence contre la sécheresse entre 1984 et 1988. Nous avons dépensé 650 millions de dollars jusqu'à maintenant au titre de programmes de stabilisation pour l'industrie de la viande rouge. De 1984-1985 à aujourd'hui, nous avons dépensé 483 millions de dollars pour des programmes de stabilisation destinés à l'horticulture et au secteur céréalier de l'Est.

• (1250)

Voilà une liste fort longue de nos réalisations, que je n'ai pas toutes nommées. Après l'exercice 1984-1985, nous avons créé un programme quinquennal pour l'industrie laitière et lui avons consacré 1,2 milliard de dollars. Nous avons versé 62 millions de dollars aux tabaculteurs, et 128 millions de dollars aux viticulteurs, au titre d'un programme de transition. Il est encourageant de constater que les industries du vin et du raisin, tant en Ontario qu'en Colombie-Britannique, connaissent une bonne année. En fait, elles ont reconnu que des changements étaient nécessaires. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux leur ont donné un coup de main dans ce processus d'adaptation.

Au total, les initiatives du gouvernement se sont établies à 22 milliards de dollars entre 1984 et 1990. Je pourrais continuer et parler des améliorations apportées au régime d'assurance-récolte et des nouveaux droits accordés aux obtenteurs de nouveautés végétales.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'annoncer que les agriculteurs habitant les régions désignées du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta seront admissibles à un report d'impôt d'un an pour les revenus tirés de la vente de bétail de reproduction causée par la sécheresse en 1989. Des mesures semblables ont déjà été prises dans cette région à l'occasion de sécheresses graves. D'autres

régions seront touchées par cette mesure. Nous écrirons notamment au ministère de l'Agriculture de l'Ontario, dont certaines régions ont été victimes de la sécheresse. La même politique s'appliquera dans les zones de sécheresse où la production de fourrage est inférieure à la moitié du rendement normal. Cette initiative est un autre exemple de notre engagement envers les agriculteurs et de notre empressement à leur offrir une aide financière.

J'ai également parlé de l'évolution du marché. La Communauté économique européenne a mis sur pied un programme de subventions de très grande envergure. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la Communauté, qui importait jadis du Canada environ 12 millions de tonnes de céréales par année, prévoit exporter de 25 à 26 millions de tonnes de grains et d'oléagineux cette année. C'est grâce à ses énormes subventions qu'elle est devenue le deuxième exportateur de céréales au monde.

L'OCDE calcule que, en 1989, ses pays membres ont affecté plus de 250 milliards en dollars américains au soutien de leur agriculture, la Communauté économique européenne ayant dépensé 100 milliards, les États-Unis, 67 milliards et le Japon, 60 milliards. Ce sont les pays que je viens de mentionner qui fournissent la majeure partie de cette somme. Nous avons parlé du programme américain de subventions aux exportations qui coûte environ 17 \$ la tonne, à l'heure actuelle, tandis que la Communauté économique européenne accorde un soutien de 80 \$ la tonne.

Examinons leurs dépenses au titre des programmes d'exportation, leurs frais d'intervention et les remboursements à la production. En 1986, la Communauté a affecté 4,5 milliards en dollars canadiens à l'aide directe essentiellement pour se tailler une part du marché. Ces dépenses s'élevaient à 6,3 milliards en 1987, à 6,4 milliards en 1988 et à 5,2 milliards en 1989. Ce sont des montants énormes.

Pour leur programme de subventions aux exportations, les États-Unis ont dépensé 842 millions de dollars américains en 1986-1987, 1,446 milliard en 1987-1988, 545 millions en 1988-1989 et 178 millions de juin 1989 au 26 janvier 1990. Il est bien évident que les Américains réagissent aux énormes subventions des Européens. C'est une réalité dont il faut tenir compte.

Nous devons trouver de nouveaux clients pour écouler les céréales que nous vendions à la Communauté économique européenne et pour pallier aux distortions qu'a créées son très généreux programme d'exportation. C'est pourquoi nous sommes déterminés à réduire progressivement les subventions qui faussent les échanges par le biais des négociations commerciales multilatérales. Nous nous sommes engagés à élargir l'accès aux marchés, à réduire le niveau des subventions aux exportations et du